

Plan de gestion environnemental selon l'APC du 28/07/2023

1) Article 2 : l'identification des espaces collectifs habituellement fréquentés par des enfants de moins de 7 ans dans la zone des 100 ppm de plomb



Au nord du périmètre, 2 espaces collectifs



- Eglise Baptiste : en attente du retour des investigations de sols
- Berges du canal : les berges ont été considérées comme un parc en raison de la présence de bancs

1) Article 2 : l'identification des espaces collectifs habituellement fréquentés par des enfants de moins de 7 ans dans la zone des 100 ppm de plomb

Au centre du périmètre, crèche, parc et école



- Crèche : La Boussole
- Parcs: Cervantès, Maison de quartier La Vache, place Faure
- Ecoles : maternelle et élémentaire Ferry

1) Article 2 : l'identification des espaces collectifs habituellement fréquentés par des enfants de moins de 7 ans dans la zone des 100 ppm de plomb

Au sud du périmètre, crèche, parc, école et piscine



Figure 11 : Plan de synthèse des espaces publics collectifs susceptibles d'accueillir des enfants de moins de 7 ans répertoriés dans le périmètre des 100 ppm

- Crèche : Les Petits Chaperons Rouges
- Parcs : de la salade
- Ecoles : maternelle et élémentaire Aubrac
- Piscine : Toulouse Lautrec

2) Article 2 : la liste des espaces collectifs identifiés comportant des sols meubles accessibles par les enfants de moins de 7 ans

Au nord du périmètre, 2 espaces collectifs



- Eglise Baptiste : en attente du retour des investigations de sols
- Berges du canal : les berges ont été considérées comme un parc en raison de la présence de bancs

2) Article 2 : la liste des espaces collectifs identifiés comportant des sols meubles accessibles par les enfants de moins de 7 ans

Au centre du périmètre, parcs et écoles



- Parcs: Cervantès, Maison de quartier La Vache, place Faure
- Ecoles : maternelle et élémentaire Ferry

2) Article 2 : la liste des espaces collectifs identifiés comportant des sols meubles accessibles par les enfants de moins de 7 ans

Au sud du périmètre, parc, école et piscine



Figure 11 : Plan de synthèse des espaces publics collectifs susceptibles d'accueillir des enfants de moins de 7 ans répertoriés dans le périmètre des 100 ppm

- Parc : de la salade
- Ecoles : maternelle et élémentaire Aubrac
- Piscine : Toulouse Lautrec

1. Contact direct avec les sols en place

Les scénarios ingestion et inhalation de poussières du sol sont donc à prendre en compte dans les calculs. En revanche, le contact cutané avec les sols, bien qu'étant identifié comme voie d'exposition possible, n'est pas retenu pour les calculs. En effet, conformément à la méthodologie nationale, et en l'absence de valeur toxicologique associée à cette voie d'exposition, l'évaluation des risques ne peut se faire que de manière qualitative.

2. Ingestion des végétaux autoproduits

Considérant la nature paysagère des espaces extérieurs considérés, et donc l'absence de jardins potagers et d'arbres fruitiers, l'ingestion de végétaux autoproduits n'a pas été retenue.

Tableau 9 : Paramètres d'exposition retenus dans l'étude

Paramètres	Cibles	Valeurs retenues	Justifications et références
Durée d'exposition	Enfants de 0 à 7 ans	1 à 7 ans selon les scénarios envisagés : Parc – jeux collectifs : 7 ans Crèche : 3 ans (classe 1 (0-1 an) et classe 2 (>1-3ans)) Ecole maternelle : 3 ans (classe 3 (>3-6 ans)) Ecole élémentaire : 1 an (classe 4 (>6- 7ans)) – modélisation jusqu'à 7 ans	Classes d'âge définies dans Modul'ERS INERIS (2017)
Temps moyenné	Enfants de 0 à 7 ans	<i>Effets non cancérigènes (Tm_{nc}) :</i> Durée d'exposition * 365 jours/an <i>Effets cancérigènes (Tm_c) :</i> Tm _c = vie entière (70 ans) * 365 jours/an = 25 550 jours	US EPA (2011) + INERIS (2017)
Fréquence d'exposition annuelle à l'extérieur Crèche	Enfants de 0 à 3 ans	225 j/an (51 semaines de 5 jours) 0,073 (1h/j l'hivers, 4h/j l'été pendant 255 j)	Avis d'expert
Fréquence d'exposition annuelle à l'extérieur Ecole maternelle	Enfants de > 3 à 6 ans	180 j/an (36 semaines de 5 jours) 0,021 (2 récréations de 30 mn pendant 180 j)	Avis d'expert Arrêté du 9 novembre 2015 fixant les horaires

4) Article 2 : paramètres d'exposition



Paramètres	Cibles	Valeurs retenues	Justifications et références
Fréquence d'exposition annuelle à l'extérieur Ecole élémentaire	Enfants de >6 à 7 ans	180 j/an (36 semaines de 5 jours) 0,010 (2 récréations de 15 mn pendant 180 j)	d'enseignement des écoles maternelles et élémentaires
Fréquence d'exposition annuelle à l'extérieur Espaces publics fréquentés par les enfants	Enfants de 0 à 7 ans	Parc : 196 j/an (52 semaines de 3 jours – 10 semaines de 4 jours) 0,031 (classes 1 et 2) à 0,05 (classes 3 et 4)	Avis d'expert CIBLEX
		Piscine 92 j/an (3 mois d'été) 0,042 (4h/j l'été pendant 92 j)	Avis d'expert
Fréquence d'exposition annuelle à l'extérieur Lieu de culte	Enfants de 0 à 7 ans	104 j/an (2 jours/semaine) 0,003 (15 mn pendant 104 j)	Avis d'expert
Fréquence d'exposition annuelle à l'extérieur Stade	Enfants de 0 à 7 ans	104 j/an (2 jours/semaine) 0,024(2 h/j pendant 104 j)	Avis d'expert
Quantité de sol ingérée par jour	Enfants de 0 à 7 ans	45 mg/j (0-1an) 91 mg/j (>1-6ans) 50 mg/jour (>6 ans)	INERIS (2017) + méthodologie nationale (2017)
Poids corporel	Enfants de 0 à 7 ans	7,6 à 28,7 kg selon les classes d'âge	INERIS (2017)

Méthodologie :

Il est rappelé que l'acceptabilité des risques est définie sur la base de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017. Un niveau de risque est considéré comme acceptable pour les usagers du site dans les cas suivants :

- Quotient de Danger (QD) inférieur à 1,0 (risques pour les effets à seuil : effets non cancérigènes d'une part, et effets cancérigènes non génotoxiques d'autre part),
- Excès de Risque Individuel (ERI) inférieur à $1,0 \cdot 10^{-3}$ (risques pour les effets sans seuil de dose : effets cancérigènes génotoxiques).

Selon la méthodologie nationale, l'additivité des risques liés aux différents polluants et/ou aux différentes voies d'exposition doit être réalisée selon les recommandations des instances sanitaires au niveau national. En l'état actuel, ces recommandations conduisent :

- Pour les effets à seuils, à l'addition des quotients de danger (QD) uniquement pour les substances ayant le même mécanisme d'action toxique sur le même organe cible,
- Pour les effets sans seuils, l'addition de tous les excès de risques de cancer.

Rapport définitif en attente des résultats des investigations complémentaires sur le lieu de culte

The logo consists of the letters 'STCM' in a bold, white, sans-serif font, centered within a light gray, three-dimensional rectangular box that appears to be floating or attached to a blue background.

STCM

Merci de votre attention